



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon tenue le mardi 24 mai 2022 à 18h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux sous la présidence du maire.

Est également présente : madame Johanne Hébert, directrice générale.

Est absent : monsieur Dominic Tremblay

Un avis de convocation a été transmis électroniquement à tous les membres du conseil municipal dans un délai inférieur à 24 heures avant le début de la séance extraordinaire. Tous les membres présents ont consenti à renoncer aux délais de convocation prescrits de 24 heures. Le conseiller Dominic Tremblay étant absent a confirmé par téléphone et par courrier électronique qu'il renonçait, également, aux délais de convocation prescrits de 24 heures.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

22-05-24-5965

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du mardi 24 mai 2022 à 18 h10.

Adopté

Nomination de Johanne Hébert à titre de greffière de séance

Afin de combler les besoins du greffe pour la présente séance;

22-05-24-5966

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil nomme madame Johanne Hébert, directrice générale de la Ville, à titre de greffière pour les besoins de la présente séance.

Adopté

Renonciation à l'avis de convocation

Considérant que l'article 325 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil de la Ville de Huntingdon, étant présents à la salle des délibérations le mardi 24 mai 2022, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire.

22-05-24-5967

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

Que tous les élus présents déclarent renoncer à l'avis de convocation pour la tenue de cette séance extraordinaire et que le conseiller Dominic Tremblay étant absent a confirmé par téléphone et par courrier électronique qu'il renonçait, également, aux délais de convocation prescrits de 24 heures.

Adopté

Séance extraordinaire du mardi 24 mai 2022, à 18h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Nomination de Johanne Hébert à titre de greffière de séance;
- C) Renonciation à l'avis de convocation;
- D) Adoption de l'ordre du jour;
- E) Nomination de Denis St-Cyr à titre de représentant de la Ville de Huntingdon en l'absence du maire et du maire suppléant;
- F) Période de questions;
- G) Levée de la séance.

Adoption de l'ordre du jour

22-05-24-5968

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du mardi 24 mai 2022 tel que présenté.

Adopté

Nomination de Denis St-Cyr à titre de représentant de la Ville de Huntingdon en l'absence du maire et du maire suppléant

Considérant que la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent tiendra des réunions le mercredi 25 mai 2022;

Considérant l'absence du maire et du maire suppléant sur le territoire de la Ville ce 25 mai 2022.

22-05-24-5969

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil municipal mandate le conseiller Denis St-Cyr, à titre de représentant de la Ville de Huntingdon, pour assister aux réunions de la MRC du Haut-Saint-Laurent qui se tiendront le 25 mai 2022.

Adopté

Période de questions du public

Aucune question.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

22-05-24-5970

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 18 h 20

Adopté

André Brunette, Maire

Johanne Hébert, greffière de séance